

# Budget des collèges 2017 : encore et toujours l'austérité budgétaire

A l'occasion du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN 93) du 22 septembre, le Conseil départemental (CD) a présenté ainsi son budget 2017 pour les collèges : « Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, l'engagement du Département en faveur de l'Éducation se poursuivra en 2017, notamment au travers d'un maintien de l'effort de dotation de fonctionnement des collèges ». Nous sommes loin de participer à cet exercice d'auto-satisfaction, et ce pour plusieurs raisons.

**D'une part, le CD se satisfait du fait que l'enveloppe globale est à moyens constants.** Nous soulignons à l'inverse que le maintien, et donc l'absence d'augmentation, ne correspond pas du tout aux besoins du département. Or, le CD met en avant une marge d'économie de 746 000 euros, soit 4,85% de baisse globale. Nous regrettons surtout que ces économies soient englouties par l'objectif de réduction des dépenses, et non réinjectées dans les dotations de fonctionnement, et notamment dans les crédits pédagogiques. Nous revendiquons la mise en œuvre d'un effort bien plus conséquent de la part du Conseil départemental, à commencer par l'utilisation des économies réalisées pour l'abondement des crédits pédagogiques.

**D'autre part, nous dénonçons toujours les nouveaux critères en vigueur concernant l'attribution des crédits liés à l'éducation prioritaire.** En 2015, le CD avait décidé le passage d'attribution sur les critères du nombre de boursiers à un « rentrage » uniquement sur les collèges Rep et Rep + va concerner moins de collèges, soit 78 au lieu de 111 pour l'année 2015 sur les 125 du département. Aux pertes de moyens et de points liés à l'éducation prioritaire, s'ajoute donc la perte de crédits éducation prioritaire pour les DGF des établissements sortant de la carte. Ce nouveau mode de calcul est reconduit : c'est donc la double, ou triple peine qu'entérine le Conseil départemental. Nous dénonçons également la diminution régulière des crédits éducation prioritaire sur deux ans : 617 200 euros pour l'année 2015, 509 200 euros pour l'année 2016, et aujourd'hui 495 500 euros, la dernière baisse s'expliquant par le fait que les établissements sortants bénéficiaient encore l'année passée. Cette diminution est à l'image de ce qu'est pour nous cette réforme de l'éducation prioritaire : une réforme d'austérité, sans ambition pour l'éducation prioritaire.

**Enfin, SUD éducation a profité de cette rencontre avec le Conseil départemental pour soulever les points suivants,** issus des remontées de sections d'établissement, et auxquels le CD n'a répondu que de manière très insuffisante :

- dans de nombreux établissements, des agents ne sont pas remplacés depuis la rentrée. La grève des agents ATTEE du collège Jean Moulin, Aubervilliers, que soutient SUD éducation, est une réaction légitime à une souffrance partagée bien plus largement sur le département.

- les constructions ou rénovations de collège dans le cadre du plan « ambition collège 2020 » posent un certain nombre de problèmes, déjà dénoncés par SUD éducation lors de la présentation du plan en juin 2015, notamment liés au choix du partenariat public-privé. Aujourd'hui, les personnels ont à subir les conséquences des travaux.

- divers problèmes de maintenance plongent les personnels dans un marasme bien éloigné de l'image que veut donner le CD de sa politique éducative (maintenance informatiques, rideaux et stores...)

**SUD éducation 93 revendique :**

- des collèges à 400 élèves maximum, construits sur fonds publics sans partenariats public-privé

- une concertation avec les collègues à tous les niveaux des travaux

- des créations de postes d'ATTEE pour couvrir les besoins, la titularisation de toutes et tous sur des postes statutaires, la création de postes nécessaires à une brigade de remplaçants suffisante

- un plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis, qui inclue des besoins substantiellement plus importants de la part du Conseil départemental, à commencer par l'injection des fonds économisés dans les dotations et par l'abandon du nouveau calcul des crédits éducation prioritaire

**Pour toutes ces raisons, SUD éducation 93 s'est prononcé contre le rapport présenté par le Conseil départemental concernant les dotations budgétaires.**

**Pour signifier notre refus d'une politique budgétaire d'austérité, SUD éducation 93 appelle à voter contre le budget 2017 dans les Conseils d'administration.**